



Rudolf Ramsauer,
directeur

La Conférence suisse des impôts – c'est-à-dire les chefs des services cantonaux des contributions – a décidé sans autre forme de procès de mettre un terme aux discussions avec les milieux économiques et d'introduire le nouveau certificat de salaire à titre facultatif en 2005, puis à titre obligatoire

Certificat de salaire: rencontre au sommet indispensable!

en 2006. Voilà qui est un peu fort et ne peut se passer ainsi. Cela fait un bon moment que cette question a pris une dimension politique, à savoir: les autorités se soucient-elles réellement d'alléger les tâches administratives des entreprises, entre autres des PME, ou n'est-ce qu'un vœu pieux? Il est certain les discussions avec les milieux économiques ont permis des progrès significatifs. Nous l'admettons volontiers. Cependant, des questions importantes restent ouvertes, comme le traitement futur des règlements actuels relatifs aux frais et le délai de passage au nouveau système, qui représente un gros effort pour les PME. Le moment est venu pour les responsables politiques de prendre les choses en main. Une rencontre entre les directeurs cantonaux des finances et les organisations faitières de l'économie est indispensable. Le ministre des Finances, le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, a proposé d'officier comme intermédiaire. Nous devrions accepter son offre.

@ rudolf.ramsauer@economieuisse.ch

Ouvrir la voie à une réforme radicale de la fiscalité

La Suisse est lentement mais sûrement mise sous pression en matière de fiscalité. A ce titre, economieuisse va publier cet automne une étude sur la dynamique fiscale internationale de ces dernières années avec des exemples concrets de réformes mises en œuvre à l'étranger, afin de thématiser la nécessité d'agir en Suisse.

Les pays de l'Est récemment entrés dans l'Union européenne, notamment, sont des exemples impressionnants d'une politique fiscale active et orientée vers la croissance. En Suisse par contre et particulièrement depuis le refus du paquet fiscal, c'est la paralysie fiscale qui nous guette. Cela serait fatal pour notre économie et notre prospérité.

Modèle visionnaire

Grâce à Avenir Suisse, le modèle scientifique élaboré par le professeur Keuschnigg permet d'entretenir le débat (voir encadré ci-après): il faut saluer la direction du changement fondamental proposé vers un modèle économiquement cohérent, bien qu'il ne soit pas tenu compte des restrictions financières ni des aspects fédéralistes ou des différentes conceptions du droit des sociétés. La réalisation du modèle aurait à long terme un effet considérable sur la crois-

sance. Cela est très souhaitable. Cependant, vu l'endettement massif qui lui est lié, il ne serait défendable ni sur le plan de la politique financière, ni du point de vue de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi il faut réfléchir au contre-financement de cette réforme. L'étude montre que seule une politique des dépenses disciplinée et orientée vers la croissance est sensée. Par



Pascal Gentinetta,
membre de la direction

contre, un contre-financement par une augmentation de la TVA serait nettement moins bon pour la croissance et aurait même un léger effet négatif sur l'emploi.

Lien avec la discussion actuelle

Une réalisation bien achevée est au moins aussi importante qu'une réflexion bien pensée. Actuellement, la deuxième réforme de l'imposition des entreprises est en discussion au plan politique. Le Conseil fédéral, dans son ancienne composition, n'a proposé qu'une atténuation très modérée de la double imposition économique des dividendes. Cette réforme est réalisable à court terme. Du

point de vue de l'économie – et les calculs du professeur Keuschnigg le confirment – seule une version optimisée de la deuxième réforme de l'imposition des sociétés stimulera la croissance de façon significative et peut ainsi marquer le chemin vers le projet économiquement sensé d'Avenir Suisse. Etant donné que les propositions officielles n'ont qu'un effet marginal sur la croissance, les milieux économiques s'engagent résolument en faveur d'un modèle optimisé «3 plus». Ce modèle est défendable sur le plan financier et doit être considéré du point de vue de la politique de croissance comme le minimum absolu. A plus long terme, le problème de la double imposition doit naturellement être complètement éliminé de même que les distorsions de financement. La plus grande incidence du modèle 3 plus sur la croissance par rapport aux variantes officielles du Conseil fédéral s'explique ainsi:

1. Accentuation de la diminution de la charge fiscale par la réduction de la double imposition de 70% à 50% maximum. Cela va dans le sens du «modèle Keuschnigg», qui prévoit un taux de 18% seulement;
2. Elargissement du cercle des bénéficiaires de l'allègement

suite page 2

Point fort

Une norme internationale aide à rentabiliser les dépenses de formation et de perfectionnement et à combler les déficits de performance. [Page 2](#) ▶

Péréquation financière

Le système actuel de péréquation financière est incohérent et inadapté. Le nouveau est soumis à votation en novembre. [Page 3](#) ▶

Cellules souches

La loi relative à la recherche sur les cellules souches est contraignante mais permet d'exploiter un potentiel médical important. [Page 6](#) ▶

Portrait d'une PME

Sinar est l'unique fournisseur mondial de systèmes d'appareils photo dans le secteur haut de gamme. L'entreprise opère à Feuerthalen. [Page 7](#) ▶

ISO 10015: une nouvelle norme pour la formation

Les entreprises consacrent jusqu'à 3% de la masse salariale totale à la formation, dans le cadre des ressources humaines. Contrairement à leur habitude en ce qui concerne les règles en matière d'achats, elles sont peu regardantes quand il s'agit de contrôler ces investissements.

Les responsables estiment que 80% des ressources consacrées à la formation sont gaspillés, mais ils ignorent la plupart du temps quels 20% sont rentables.

Comment une entreprise peut-elle s'assurer que ses investissements dans la formation contribuent au développement futur de l'entreprise et aux affaires? Comment peut-elle s'assurer de la qualité de la formation afin de garantir un rendement optimal de ces investissements?

Un système de qualité pour optimiser l'efficacité

Les normes de qualité générales comme ISO 9001, le modèle EFQM ou la «Balanced Scorecard» et les instruments spécifiques au domaine de la formation comme «EduQua» en Suisse ou «ArtSet» en Alle-

magne n'ont pas totalement fait leurs preuves dans la pratique: les instruments sont imparfaitement adaptés au domaine de la formation ou négligent l'aspect stratégique de la formation et du perfectionnement; ils ignorent l'interaction entre les objectifs en termes de productivité de l'entreprise et ses activités de formation et de perfectionnement.

Il existe maintenant un instrument de gestion qui satisfait ces exigences, la nouvelle norme ISO 10015. Elle est facile à comprendre, car elle se fonde sur les concepts en matière de processus de la norme ISO 9001

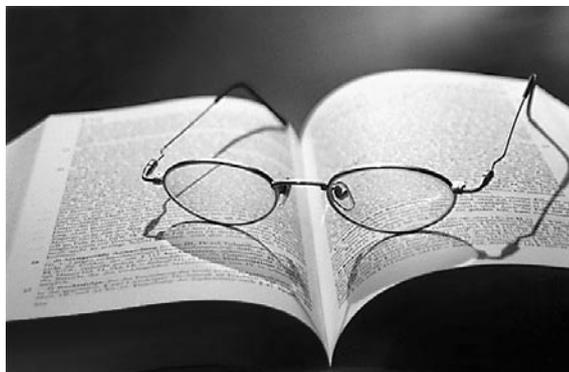
et qu'elle établit des directives spécifiques pour les domaines des technologies de la formation et l'apprentissage organisationnel.

ISO 10015: la clé pour rentabiliser les investissements

A la question «Pourquoi consacrez-vous des ressources à la formation et au perfectionnement?», il faudrait pouvoir établir une corrélation entre:

- a) la décision d'investir dans le perfectionnement des employés;
- b) les dépenses qui en découlent en activités de formation et de perfectionnement; et
- c) e déficit de performance de l'entreprise à combler.

Les activités de formation et de perfectionnement doivent être envisagées uniquement quand l'entreprise a déterminé



que le perfectionnement des employés constitue la stratégie optimale pour éliminer des déficits de performance en matière d'exploitation. La norme ISO 10015 donne la certitude à une entreprise que les ressources consacrées à la formation et au perfectionnement des employés réduisent effectivement le déficit de performance.

Avantages pour tous

Un système de gestion ISO 10015 renferme des avantages pour l'organisation, les supérieurs hiérarchiques, les responsables des ressources humaines et les employés:

- Un tel système aide l'entreprise à: a) identifier les «bonnes pratiques» dans l'acquisition des compétences au sein de l'entreprise, b) encourager une culture d'entreprise en matière d'apprentissage et d'innovation, et c) effectuer une comparaison interne avec des normes acceptées à l'échelle internationale.
- Les supérieurs hiérarchiques sont davantage associés aux processus de formation et de perfectionnement: ils doivent s'impliquer pour identifier des déficits de formation, évaluer et utiliser les connaissances acquises.
- Un système de formation ISO 10015 contribue à réduire les zones grises de la fonction de perfectionnement des RH et à réduire les risques commerciaux liés au capital humain.
- Les employés eux-mêmes sont beaucoup plus satisfaits avec un système de formation en entreprise ISO 10015, car ils peuvent établir un lien avec l'évaluation de leurs performances et leur promotion.

Conclusion

Les entreprises devraient plus que jamais investir dans le capital humain. Dans une économie de marché fondée sur le savoir, la formation et le perfectionnement doivent être considérés comme des activités vitales sur le long terme et non des activités non essentielles sur le long terme. La formation et le perfectionnement doivent être gérés minutieusement tout comme n'importe quel autre investissement significatif. Le système de qualité ISO 10015 aide un responsable à prendre des décisions stratégiques en ce qui concerne les investissements dans le capital humain et accroît par conséquent la compétitivité de l'entreprise sur le long terme.

fiscal par l'abandon du traitement différencié des dividendes selon l'importance de la participation. Cela va également dans le sens du «modèle Keuschnigg», qui traite tous les dividendes de la même façon, indépendamment du taux de participation;

3. Evitement de nouvelles charges qui freineraient l'investissement, par l'abandon de l'impôt sur les gains de participation encore proposé par le Conseil fédéral, dont l'introduction dans le cadre de la deuxième réforme de l'imposition réduirait à néant l'effet de croissance. A ce propos, il ne faut pas oublier qu'en Suisse, le très productif impôt sur la fortune représente une alternative à l'impôt sur les gains en capital.

Au vu des nombreuses améliorations fiscales, parfois radicales, qui ont lieu dans les pays concurrents de la Suisse, seules des réformes effectivement mises en œuvre pourront faire avancer notre pays dans le contexte d'une concurrence fiscale internationale accrue. C'est ainsi qu'il importe maintenant de réaliser une version optimisée de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, mais sans perdre de vue le modèle visionnaire d'Avenir Suisse.

 pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

Éléments du «modèle Keuschnigg» d'Avenir Suisse

- Impôt progressif sur les salaires comme aujourd'hui;
- Impôt proportionnel sur les bénéfices à hauteur de 23% en moyenne, pour toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique;
- Déduction d'un intérêt normal des fonds propres au niveau de l'entreprise;
- Impôt proportionnel pour les détenteurs de participations à hauteur de 18% en moyenne sur toutes les formes de revenus en capitaux (dividendes, intérêts et gains en capital) ainsi que compensation et report des pertes

Davantage d'autonomie et de responsabilité pour les cantons

Incontestablement, le système actuel de péréquation financière et de répartition des tâches entre les cantons et la Confédération est devenu incohérent et inadapté. A ce titre, la pertinence d'un remodelage du fédéralisme ne fait aucun doute.

Bien que le projet soumis au vote (RPT) réponde favorablement aux attentes, notamment parce qu'il préserve la souveraineté fiscale des cantons, sa mise en œuvre doit être assortie de certaines conditions.

Plus de responsabilité pour les cantons

La RPT renforce le fédéralisme en attribuant davantage de ressources à la libre disposition des cantons. Au lieu des subventions fédérales actuelles liées à des dépenses particulières, les cantons devront désormais fixer eux-mêmes leurs

priorités. Il sera alors de leur responsabilité d'utiliser efficacement les ressources nouvellement obtenues et cela dans la limite des moyens financiers à leur disposition. Ainsi, la réalisation de la RPT va de pair avec une réduction des appels aux subsides fédéraux pour régler des problèmes régionaux ou pour centraliser des tâches.

Une définition plus claire des tâches

Globalement, les mesures de désenchevêtrement proposées vont dans la bonne direction et simplifieront les rapports entre les cantons et la Confédération. De même, les collaborations intercantonnales devraient conduire à une gestion plus efficace et plus équitable de certaines tâches. Toutefois, il faudra, dans une phase ultérieure, envisager des mesures plus audacieuses.

Augmentation contrôlée des redistributions

Les mécanismes de redistribution prévus par la RPT sont certes importants et conduisent à un léger accroissement des dépenses publiques. Dans le contexte actuel des finances publiques, il faudra veiller à ce que ce projet destiné à revitaliser le fédéralisme se solde en définitive par des gains d'efficacité compensant la hausse des charges. Pour que les efforts consentis au nom de la solidarité fédérale n'aient pas été réalisés en vain, il est essentiel que la mise en œuvre de la RPT mène à une stabilisation durable des subventions versées aux cantons.

Il faut être conscient qu'un accroissement des transferts pourrait mettre en péril l'objectif d'autonomie financière des cantons.



jan.perret-gentil@economiesuisse.ch

Nouveau régime financier

Un projet de continuité, modeste mais nécessaire

Pour que la Confédération puisse continuer de percevoir l'impôt fédéral direct (IFD) et la TVA après 2006, l'adoption d'un NRF est nécessaire.

Ces impôts représentant près de 60% des recettes fiscales fédérales, le renouvellement de la compétence constitue un enjeu financier d'importance.

Minceur regrettable mais compréhensible

Pour les milieux économiques, le Nouveau régime financier (NRF) était l'opportunité d'engager une discussion autour de la politique fiscale du pays et d'adopter des mesures susceptibles d'améliorer la compétitivité fiscale de la Suisse, selon le «Concept fiscal».

Toutefois, le projet soumis au vote n'offre aucun nouvel avantage à la place économique et se limite à reconduire le régime actuel. Ce statu quo s'explique par la crainte de mettre en péril les recettes de la Confédération, si le projet devait être refusé au terme du référendum obligatoire en raison de mesures controversées. C'est pourquoi les autorités fédérales préfèrent discuter les réformes fiscales dans des projets spécifiques comme la deuxième réforme de la fiscalité des entreprises.

Préservation des acquis

Bien qu'il n'y ait pas de proposition visionnaire, il est positif que l'idée d'harmoniser l'imposition des successions au plan fédéral ainsi que le vaste

projet de réforme écologique du système fiscal aient été rapidement abandonnés par le Conseil fédéral. Il convient aussi de saluer l'abrogation définitive de l'impôt fédéral sur le capital, l'inscription du taux maximal de 8,5% pour l'impôt sur le bénéfice, la limitation dans le temps de la compétence fédérale à percevoir l'IFD et la TVA, ainsi que l'inscription dans la Constitution des taux maximaux d'imposition. Par rapport à la législation en vigueur, ces éléments n'amènent rien de nouveau. Par contre, il est juste que la fiscalité fédérale puisse être rediscutée à intervalles réguliers tout en limitant constitutionnellement les risques de hausse d'impôts.



jan.perret-gentil@economiesuisse.ch

Micro- et nanotechnologies dans les hautes écoles spécialisées

Les hautes écoles spécialisées (HES) sont en train de consolider leur position dans la formation (études sanctionnées par un diplôme), la recherche appliquée et la formation continue. Elles deviennent ainsi un partenaire de plus en plus intéressant pour l'économie, surtout les PME.

Il y a toujours un potentiel d'amélioration dans le transfert de connaissances entre les hautes écoles spécialisées et les entreprises. Mais pour arriver à l'épuiser, il faut que les partenaires aillent à la rencontre l'un de l'autre. L'automne 2002 a vu un début de coordination des activités des hautes écoles spécialisées suisses en matière de nanotechnologies. Un réseau a été mis en place, la direction de la coordination étant assurée par la haute école spécialisée bernoise. Ainsi, le secteur des nanotechnologies se structure et se renforce dans les hautes écoles spécialisées suisses sous la forme d'une plateforme.

Les milieux de l'industrie peuvent déjà se renseigner aujourd'hui sur le site www.nanofh.ch pour savoir si un service ou un autre type de collaboration pourrait être envisagé.

Formation continue

Afin de mieux mettre en évidence les perspectives d'avenir des micro- et des nanotechnologies, les cours de perfectionnement seront renforcés dès le printemps prochain sous forme d'études post-diplôme, de cours post-diplôme ou de cours de formation continue. Pour assurer leur attrait, ces cours devraient être modulés sur une base hebdomadaire permettant l'organisation individuelle des études. Un module compte cinq semaines de cours qui peuvent être pris isolément ou de manière groupée. Les études post-diplôme exigent la fréquentation de tous les cours et un travail de fin d'études.



www.nanofh.ch

La mise en oeuvre de la loi sur le CO₂

Le Conseil fédéral a mis récemment en consultation quatre options d'une future politique sur le CO₂.

Le Conseil fédéral arrêtera vraisemblablement sa décision définitive concernant sa future politique sur le CO₂ au printemps 2005 sur la base des résultats de la procédure de consultation. Le Parlement devrait confirmer le niveau de la taxe sur le CO₂ pour toutes les options qui en prévoient une. L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) se prépare actuellement aux différents scénarios.

Quatre options

La première option prévoit une taxe d'incitation sur les combustibles et les carburants. Dans le cas de l'huile de chauffage extra-légère, elle serait d'environ 9 centimes par litre. Sur les carburants, les montants prévus par litre sont de 15 centimes au premier niveau et de 20 à 30 centimes à un deuxième niveau.

L'option 2 prévoit une taxe plus basse (de 15 centimes sur les carburants) et une affectation partielle des ressources à l'acquisition de certificats étrangers. L'option 3 est une forme mixte de centime climatique sur les carburants (pour l'acquisition



de certificats et la mise en œuvre de mesures intérieures) ainsi que de taxe sur le CO₂ frappant les combustibles (à nouveau 9 centimes par litre d'huile extra-légère).

Enfin, l'option 4 ne mise que sur le centime climatique dans sa forme intégrale. Le prélèvement sur les carburants ne serait que de 1,5 à 2 centimes par litre. Ces ressources seraient utilisées pour l'achat de certificats et le financement de mesures internes visant à réduire les émissions de CO₂. Les lacu-

nes en matière d'objectifs dans le domaine des carburants et des combustibles seraient ainsi comblées.

Se préparer à réagir rapidement

En parallèle à la procédure de consultation, l'AEnEC prépare quatre business-plans de base. Elle sera ainsi armée pour réagir rapidement à une décision définitive et se mettre immédiatement au travail. Sur les options de taxes pures (options du Conseil fédéral 1 et 2), l'AE-

nEC continuera de présenter ses offres aux entreprises. Des adaptations institutionnelles seront toutefois nécessaires sur les options qui prévoient un centime climatique. Une fondation spécifique sera créée pour accompagner le centime climatique. Mais afin d'exploiter les synergies et d'éviter des chevauchements d'activités, il est prévu de regrouper tout le travail de mise en oeuvre du centime climatique et l'AEnEC actuelle en une nouvelle agence pour le climat.

Loi sur l'approvisionnement en électricité

economiesuisse salue la volonté d'élaborer rapidement une nouvelle loi sur le marché de l'électricité. Le projet mis en consultation doit être remanié. En particulier, il importe que toutes les entreprises puissent bénéficier d'un accès libre au marché en 2007 au plus tard.

Depuis la décision du Tribunal fédéral de juin 2003, nous pouvons considérer que le marché de l'électricité suisse est ouvert, mais au cas par cas. Cette situation n'est pas satisfaisante pour les PME en particulier. economiesuisse soutient donc l'éla-

boration rapide d'une loi-cadre svelte et eurocompatible, dont l'objectif est de rendre compétitif le prix du courant pour les entreprises, et de renforcer ainsi la capacité concurrentielle de notre site de production.

Le projet mis en consultation constitue une base de discussion intéressante. Par exemple, le modèle proposé de «choix avec approvisionnement garanti» devrait trouver l'accueil favorable des consommateurs. Les petits clients pourront choisir de participer au marché libre, ou de se faire approvisionner comme auparavant et de bénéficier ainsi de tarifs constants. Il faut

saluer également l'institution d'un gestionnaire privé du réseau de transport de courant.

Un rythme d'ouverture timoré pour les entreprises

En revanche, le rythme d'ouverture est timoré si l'on considère les développements en Europe. Pour les entreprises, il est nécessaire que la libéralisation s'opère en 2007 au plus tard et en une seule étape. Une ouverture en deux phases pourrait constituer une option, à la condition que durant la première phase, tous les clients commerciaux puissent accéder librement au marché. Mais le projet de loi

souffre d'une autre faiblesse majeure: les nombreuses mesures interventionnistes, au titre notamment de la promotion des énergies renouvelables, risquent d'augmenter les prix, au lieu de les diminuer. Il faut donc remanier en profondeur le projet en accordant une place accrue à la coopération et à la subsidiarité dans les domaines soumis à la concurrence. Enfin, il importe de distinguer les objets mis en consultation (ouverture du marché, échanges transfrontaliers, mesures incitatives) et de les traiter dans des lois séparées.

 florent.rodut@economiesuisse.ch

Le mythe du démantèlement social

La Suisse compte aujourd'hui parmi les Etats-providence les plus chers d'Europe. Il n'est guère d'autre pays européen dans lequel les dépenses de sécurité sociale ont autant augmenté dans les années 90.

La Suisse a développé peu à peu son système de sécurité sociale dans les années d'après-guerre. Cette progression a été particulièrement marquée dans les années 90. Un premier pic s'est produit dans la première moitié des années 90 avec la crise de l'emploi. Le nombre des rentes AI, en forte hausse, ainsi que le développement de la prévoyance professionnelle ont contribué à cette progression dans une proportion supérieure à la moyenne. Mais depuis 2000, la quote-part des dépenses sociales est aussi en forte hausse (+1,4% entre

2000 et 2002). Entre 1990 et 2001, elle a progressé de 8,4 points, progression que l'on ne retrouve dans aucun autre pays européen à l'exception du Portugal. Avec un taux de dépenses sociales de 28,1% en 2001 (2002: 28,8%), la Suisse se situe pour la première fois clairement au-dessus de la moyenne européenne de 27,5% et se rapproche du pays le plus cher d'Europe, la Suède (31,3%). En 1990, avec un taux de dépenses sociales de 19,7%, la Suisse se situait encore nettement au-dessous de la moyenne européenne de 25,5%.

Fortes charges en perspectives

Même en l'absence de scénario de développement des assurances sociales, notre système sera fortement sollicité en raison du vieillissement de la population. L'assurance invalidité,

l'assurance maladie et l'AVS sont les domaines les plus coûteux. La 5e révision de l'AI doit amorcer un tournant dans la tendance dramatique à transformer la population active en rentiers. Quant à la révision de la LAMal en cours, elle a pour but de freiner la progression des coûts. Mais en matière d'AVS et de politique familiale, la gauche met encore sur le tapis quelques désirs de développement: augmentation des allocations familiales, prestations complémentaires pour les familles ou 13e rente AVS. Notre système d'assurances sociales étant déjà coûteux, il s'agit de prendre en compte les intérêts des futures générations d'actifs et la capacité de financer l'ensemble du système.

@ brigitte.lengwiler@economiesuisse.ch



Ueli Forster et Aleksander Kwasniewski.

Le président polonais rencontre des représentants de l'économie

Dans le cadre de la visite d'Etat du président Aleksander Kwasniewski en Suisse, l'économiesuisse a organisé une rencontre entre des représentants de l'économie suisse et le président polonais le 16 septembre 2004 à Berne. Dans son mot de bienvenue, le président d'économiesuisse, Ueli Forster, a mis en avant les progrès économiques réalisés par la Pologne, qui figure parmi les nouveaux Etats membres de l'UE. Les discussions qui ont suivi ont porté essentiellement sur les conditions-cadre offertes aux entreprises étrangères en Pologne. Les investisseurs actuels et futurs souhaitent que la Pologne continue d'améliorer ses conditions-cadre et qu'elle maintienne sur le long terme sa structure des coûts attrayante.

Evolution de la quote-part des dépenses sociales entre 1990 et 2001, en % du PIB



Quote-part des dépenses sociales

La quote-part des dépenses sociales mesure la part des dépenses de sécurité sociale au PIB. Le compte global de sécurité sociale repose sur le «Système européen de statistiques intégrées de protection sociale - SESPROS» et satisfait au critère de comparabilité internationale. La quote-part suisse contient les éléments suivants: assu-

rances sociales (AVS, prévoyance professionnelle, y compris la part surobligatoire, AI, AA, AC, LAMal et allocations familiales) et autres contributions de sécurité sociale comme le paiement du salaire en cas de maladie et de maternité, le subventionnement des hôpitaux, l'aide sociale et l'aide aux réfugiés.

Deuxième journée de la compétitivité de l'UNICE à Bruxelles

Le 9 décembre 2004, l'Union des Confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE) organise à Bruxelles sa «2e journée de la concurrence» à l'enseigne de «Play to win». A cette occasion, diverses personnalités de haut rang débattent au Parlement européen de l'amélioration de la compétitivité en Europe et de la stratégie permettant d'atteindre les objectifs de Lisbonne. Le président désigné de la Commission, J. M. Barroso, les commissaires G. Verheugen et D. Hübner, le ministre hollandais de l'économie L. J. Brinkhorst, le président de l'UNICE J. Strube ainsi que d'autres représentants d'importantes organisations économiques européennes participent aux débats.

Inscription:

www.summitreg.nl/unice

Informations-programme:

www.unice.org

Article-cadre constitutionnel sur l'éducation

Il n'est pas facile de faire passer des projets politiques en matière de formation en Suisse. La liste des échecs dans ce domaine est relativement longue.

Les efforts déployés en vue de créer une nouvelle base constitutionnelle pour les hautes écoles suisses ont échoué en 2001. C'est la raison pour laquelle la Commission pour l'éducation, la science et la culture du Conseil national (CSEC-N) a relancé l'idée. Elle a proposé de remplacer les articles actuels de la Constitution fédérale sur la formation par les articles révisés 62-67 et de compléter trois articles (art.62a instruction publique, 63a hautes écoles, 63b formation continue). Considérés comme un tout, ces articles constituent en quelque sorte la Constitution de la formation. La principale innovation consiste à conférer à la Confédération une compétence pour réglementer les principes du système éducatif. Entrent dans ce cadre la durée des niveaux de formation, les passages et les accès ainsi



que la reconnaissance des formations accomplies. economiesuisse salue les efforts fournis par la CSEC-N pour améliorer le pilotage du système éducatif par une collaboration ciblée dans le cadre d'un fédéralisme de coopération. A cette fin, notre fédération soutient (article 62a) une intervention obligatoire de la Confédération si les cantons ne trouvent pas de solution appropriée sur les plans temporel et matériel au niveau des objectifs de coordination. Toutefois, si cette approche peut amener des progrès dans

les degrés primaire et secondaire, elle n'est pas suffisante pour les hautes écoles, beaucoup plus imbriquées dans la concurrence internationale en matière de formation. Il faut donc soit enrichir l'article-cadre dans le sens des propositions des milieux économiques ou du Conseil suisse de la science et de la technologie, soit retirer le secteur des hautes écoles de ce projet. Pour les milieux économiques, les carences de coordination entre institutions universitaires, filières et programmes d'études sont intenable. De même, le

système actuel de financement, qui crée des conditions très différentes pour les hautes écoles, n'est plus satisfaisant. La Suisse risque ainsi de voir sa situation - toujours bonne - se détériorer en comparaison internationale. Ce serait fatal à son économie et à sa place scientifique.

Enfin, l'économie refuse d'accorder à la Confédération une compétence générale de réglementation en matière de formation continue qui ne ferait pas la distinction entre formation professionnelle et formation générale. De plus, des subventions étatiques distribuées selon le principe de l'arrosoir provoqueraient des distorsions dans un marché de la formation continue qui s'est développé de façon dynamique.

L'engagement de la Confédération sur le marché de la formation continue doit donc se borner à établir les critères de qualité, les conditions de la reconnaissance des diplômes et de la transparence du marché.

 rudolf.walser@economicsuisse.ch

Encadrer la recherche sur les cellules souches

Le 28 novembre 2004, le souverain se prononcera sur la loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS). Aujourd'hui, ce type de recherche n'est réglementé en Suisse ni de manière claire, ni de manière exhaustive. La LRCS garantit la sécurité du droit et tient compte des exigences éthiques en encadrant la recherche de balises juridiques rigoureuses.

La recherche relative aux cellules souches renferme un grand potentiel médical. Nous avons de bonnes raisons d'espérer grâce à elles parvenir à mettre au point de nouvelles stratégies thérapeutiques contre des maladies à ce jour non ou difficilement guérissables telles que la leucémie, le diabète, la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques, les maladies cardio-vasculaires et les lésions de la moelle épinière. Il

ne s'agit là encore que de visions d'avenir. Mais aujourd'hui déjà, les cellules souches sont utilisées avec un succès grandissant pour traiter des maladies telles que la leucémie.

Un encadrement rigoureux

La LRCS détermine dans quelles conditions il est possible de produire des cellules souches provenant d'embryons surnuméraires humains et de les utiliser à des fins de recherche. Les projets de recherche sont soumis à autorisation. Ils doivent répondre aux buts fixés par la loi et satisfaire à des critères éthiques. Tout clonage est interdit. La loi prévient efficacement les abus et protège la dignité humaine. L'idée qui a présidé à l'élaboration de la LRCS était avant tout de contrôler la recherche, non pas de l'interdire. Le principe «contrôler au lieu d'interdire» est largement accepté.

La formation et la recherche sont parmi les principales ressources de la Suisse; elles ne doivent ni être inutilement limitées, ni interdites, bien au contraire: la recherche suisse est confrontée à une rude concurrence internationale et elle a besoin d'un signal positif. Le développement de nouveaux domaines technologiques comme la recherche sur les cellules souches revêt une grande importance.

Un embryon surnuméraire est un embryon conçu dans le cadre d'une fécondation in vitro qui ne peut être utilisé pour une grossesse et qui est destiné à être détruit. Les cellules souches embryonnaires sont des «cellules originelles» capables de se différencier en divers types cellulaires du corps humain, mais non de se développer en un individu complet.

Trois bonnes raisons d'accepter la loi

Le oui à la loi relative à la recherche sur les cellules souches s'impose:

- Parce que la recherche sur les cellules souches a un grand potentiel médical. Il serait inacceptable, d'un point de vue éthique, de priver les malades d'espoir en interdisant certaines recherches.
- Parce qu'il est plus judicieux et plus honnête d'autoriser la recherche dans un domaine sensible sur le plan éthique en l'encadrant par des dispositions juridiques et éthiques claires plutôt que par des interdictions qui risqueraient d'être contournées et de chasser cette recherche à l'étranger.
- Parce que la place scientifique suisse a besoin d'un signal positif.

 www.cellules-souches-oui.ch

Une entreprise qui fait l'unanimité des grands

Il n'est guère possible d'ignorer Sinar, où que l'on se trouve dans le monde. Qu'il s'agisse de photos publicitaires de voitures ou d'architecture, les appareils Sinar sont passés par là. C'est l'unique fournisseur mondial de systèmes d'appareils photo dans le secteur haut de gamme.

sinar Dans l'entreprise de Feuerthalen, si près de Schaffhouse, une centaine de collaborateurs produisent des chambres, des objectifs et ce qu'on appelle des «dos numériques». Il s'agit de la partie arrière d'un appareil de photo qui remplace la bobine de film connue en photographie chimique. Sinar utilise un système de construction modulaire. Cela signifie que le client peut monter individuellement son appareil. Le tout sans trépied et d'un seul tenant. L'entreprise vend ses appareils par le biais d'un réseau de distributeurs indépendants. Mais en Suisse, en Allemagne et aux Etats-Unis, elle a ses propres vendeurs ou filiales. Sinar ne connaît pratiquement pas de système de vente via Internet, qui ne serait pas adapté à la complexité des appareils, ni aux exigences des clients en matière de formation et de conseils.

Appareils «très performants»

Les appareils de taille moyenne surtout, mais aussi les grands, ne sont pas bon marché. Un sys-

tème complet coûte entre 50 000 et 100 000 francs. Pour les propriétaires de petits ateliers, c'est l'acquisition de leur vie. D'autres suivent le cycle de l'innovation, qui s'est raccourci de 30 à 1 an. Grâce au système de construction modulaire, les éléments obsolètes peuvent tout simplement être remplacés. Le prix élevé de ce matériel est justifié et la clientèle l'accepte volontiers. Tant les studios de photos que les plus grands artistes de l'image ne jurent que par les appareils de Sinar. La réputation mondiale de l'entreprise schaffhouseoise est telle que ses appareils sont qualifiés de Rolls Royce de la photo. Même si cette comparaison est très flatteuse, le directeur de la société, Alain Wacker, ne l'aime pas. «Un Sinar n'est pas un objet de prestige et pas davantage un symbole de statut social. C'est un «outil de performances».

Une affaire de famille

Sinar appartient à 100 pour cent à la famille Koch. Carl Koch, photographe de la 3e génération, a été le premier à faire breveter un appareil photo sur mesure en 1947. Cela fait cinq générations que les Koch travaillent sur des systèmes de plus en plus perfectionnés: c'est en ces termes que Carl Jürg Koch évoque aujourd'hui les destinées de l'entreprise en présence d'Alain Wacker. Un succès mondial qui ne se



Le siège de sinar à Feuerthalen.

dément pas. Qui s'étonnera donc d'un bon mot qui fait le tour de l'entreprise: «Si la langue n'avait pas déjà consacré une expression pour cette activité, on parlerait aujourd'hui de cuisiner et non de photographier». Mais le passage aux dos numériques ne remonte qu'à quelques années. Jusqu'ici, la société schaffhouseoise se consacrait surtout à la production de chambres et d'objectifs. L'arrivée de la photo numérique a obligé Sinar à repenser ses produits et



à anticiper. L'esprit visionnaire dont elle a su faire preuve s'est révélé payant. En effet, la photo numérique a chassé l'ancienne photographie fondée sur la chimie non seulement chez les amateurs, mais aussi chez les professionnels. Sinar devait enregistrer un record mondial. Le premier appareil couleurs à 22 millions de pixels a été mis sur le marché en 2002. En comparaison, les appareils traditionnels pour photographes amateurs n'offrent que quatre à cinq millions de pixels.

Une entreprise bien armée contre les géants de la branche

La position unique de Sinar dans le monde suscite des convoitises. Il y a quelques années déjà, les géants de la branche, Fuji et Kodak, voulaient pénétrer le marché de la photographie professionnelle. En tant que petit concurrent, Sinar courait le risque de s'épuiser dans ce combat de titans. Mais par chance pour les Schaffhouseois, aucun de ces concurrents apparemment superpuissants n'a pu atteindre la qualité Sinar sur les plans technique et de service à la clientèle. D'où la sérénité affichée par M. Wacker: «Au sommet de la photographie professionnelle, le marché est très resserré. Rares sont ceux qui peuvent satisfaire les exigences élevées des professionnels. Nous disposons d'un savoir-faire qu'il ne faut pas sous-estimer et sur lequel nous ne pourrions vraisemblablement pas être surpassés ces prochaines années».

Mais M. Wacker n'y voit pas une raison de se reposer sur ses lauriers. Pour lui, l'entreprise est exposée à de grands risques. Elle doit environ deux tiers de son chiffre d'affaires aux dos numériques. Si l'on y ajoute les accessoires de la photo numérique, on arrive même à plus de 90%. Mais les dangers ne tiennent pas seulement au manque de diversification du chiffre d'affaires, ils pourraient aussi apparaître sur le marché de la photographie professionnelle. Car aujourd'hui, il est difficile d'estimer dans quel sens elle évoluera. M. Wacker cite comme exemple le marché en constant rétrécissement des appareils moyen format. Il estime qu'avec les progrès du numérique et les gains d'efficacité qu'il a permis, celui-ci a diminué de moitié au cours des cinq dernières années.



3 souhaits de politique économique

1 Formation

En tant qu'entreprise visant à réaliser des bénéfices et ayant des devoirs sociaux, nous considérons la formation comme la prestation sociale qui rapportera le plus à long terme. Dans le domaine de la haute technologie, nous avons absolument besoin de collaborateurs locaux bien formés de tous niveaux et compétences.

2 Conditions-cadre optimales pour les PME

Les banques, les assurances, le tourisme et SWISS à l'honneur: une Suisse internationale en tant que société de purs services serait vulnérable. En plus des grandes entreprises dont la structure disséminée dans le monde entier est difficilement saisissable, ce sont

surtout les PME en mains privées qui aujourd'hui développent, fabriquent et vendent de nouveaux produits dans le monde entier. Il ne faut pas entraver cette créativité par de nouveaux obstacles législatifs ou administratifs (nouveau certificat de salaire, double imposition, statistiques sans fin, etc.).

3 Suppression des obstacles au commerce

Les bilatérales II ou l'adhésion de la Suisse à l'UE (...voire, cela irait peut-être plus vite, une demande d'adhésion de l'UE à la Suisse!) sont des efforts nécessaires pour surmonter les frontières, les barrières linguistiques ou administratives, car tous les francs et les minutes absorbés par ces obstacles sont autant de bénéfices et de temps perdus.

Les accords avec l'UE à la veille de l'épreuve parlementaire

Au cours de la session d'hiver, le Parlement va traiter les accords bilatéraux II (fiscalité de l'épargne, lutte contre la fraude, Schengen/Dublin, produits agricoles transformés, statistiques, environnement, médias, salaires des retraités et formation, formation professionnelle et jeunesse) et l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE.

Le Conseil fédéral a adopté son message sur ces dossiers le 1er octobre 2004. Etant donné que la signature des accords par les représentants de la Suisse et de l'UE n'interviendra pas avant fin octobre 2004, le message est fondé sur les textes des accords paraphés en juin 2004. Dans sa réponse à la consultation adressée au Bureau de l'intégration le 10 septembre 2004, economiesuisse a souligné que l'économie soutenait la voie bilatérale empruntée avec l'Union européenne. Les accords bilatéraux II renforcent les relations avec nos principaux partenaires commerciaux. Les négociations ont débouché sur un bon résultat, équilibré, pour l'économie suisse.

Accords importants

Parmi tous ces accords, ceux qui portent sur la fiscalité de l'épargne, sur la lutte contre la fraude, sur l'accord Schengen/Dublin ainsi que celui sur les produits agricoles transformés revêtent une importance particulière. Dans certains cas, des précisions s'imposent encore dans la législation suisse. economiesuisse accueille favorablement aussi le protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes, qui en étend le champ d'application aux dix nouveaux pays membres de l'UE (réponse à la consultation du 17.9.2004). Il contribuera à améliorer les procédures de recrutement de travailleurs et à consolider la capacité de fonctionnement du

marché suisse du travail. Pour les représentants de l'économie, les délais transitoires auxquels sont appliqués des contingents ont été négociés avec modération.

Risques élevés

En cas de rejet, les accords bilatéraux I pourraient être compromis en vertu de la «clause guillotine», ce qui entraînerait de graves conséquences pour l'ensemble de l'économie suisse. Pour ce qui est des mesures d'accompagnement, economiesuisse renvoie à la prise de position de l'Union patronale suisse. Comme pour tous les accords internationaux, les Chambres fédérales n'ont pas d'autre possibilité que de les approuver ou les rejeter. Il faut néanmoins s'attendre à d'assez longs débats, étant donné que ces accords revêtent une importance fondamentale pour nos relations avec l'UE.

@ gregor.kuendig@eonomiesuisse.ch

Documentation

- **«dossierpolitique»**
Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **«Politique économique – Suisse 2004»**
Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise**
Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Corporate Governance:**
Swiss Code of Best Practice
English. Free.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse**
Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Newsletter»**
Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **Politique aéronautique suisse**
Les 8 thèses d'eonomiesuisse. Dix pages. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Concept des dépenses**
Contribution des milieux économiques au débat sur les finances politiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»**
Brochure, 48 pages, gratuite.
- **«Point de repère»**
Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, gratuit.
- **«Service e-mail»**
Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **«Concept fiscal»**
Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.-.
- **«Portrait d'eonomiesuisse»**
Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

Commande Modification d'adresse

Entreprise

Nom

Rue

Prénom

N° postal / lieu

Fonction

E-Mail

Consultations

30 novembre 2004

Révision partielle du Code civil (droits réels immobiliers et droit du registre foncier)

Contact: thomas.pletscher@eonomiesuisse.ch



Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse

V-ZUG SA demande que soit publiée la communication suivante:

«L'éditorial de la newsletter no 7/8 de juillet-août 2004 paru sous le titre «Intensifier la concurrence sur le marché intérieur» affirmait par erreur que des mécanismes protectionnistes sur le marché, tels que les normes pour les machines à laver par exemple, sont en partie responsables du niveau élevé des prix dans notre pays. Ce n'est pas juste, car il n'y a pas de normes suisses qui entravent les fournisseurs étrangers. Ce qui est juste, c'est qu'une protection est impensable du fait que tous les fournisseurs importants sont représentés. Le marché est donc très transparent et la concurrence a toujours été très vive.

Ainsi, l'entreprise suisse V-ZUG SA doit sa position dominante sur le marché surtout à ses innovations, au niveau élevé de la qualité de ses produits et à un service à la clientèle irréprochable. Le marché des machines à laver est même un modèle qui va dans le sens de l'exigence de marchés libéralisés formulée par economiesuisse».

Impressum

Editeur

eonomiesuisse, Fédération des entreprises suisses

Rédacteur responsable
Vincent Simon

Adresse

Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3

Téléphone: 022/786 66 81

Téléfax: 022/786 64 50

mail:

vincent.simon@eonomiesuisse.ch

Web: www.eonomiesuisse.ch

Rythme de parution
mensuel

Réalisation

Layout88, Zurich

Impression

Imprimerie du Démocrate, Delémont